



# PASS TOUQUET SPORT



# -50%

**SUR VOTRE ADHÉSION  
OU ABONNEMENT  
SPORTIF**

À L'ANNÉE

**NOUVEAU**

**POUR LES 3-18 ANS  
ET ÉTUDIANTS À CHARGE  
DE LEURS PARENTS**

La Ville participe à votre engagement dans les Associations Sportives Touquettoises et prend en charge **50%** de l'adhésion au club ou de l'abonnement annuel à des cours de sport.

DOSSIER À DEPOSER DANS VOTRE CLUB



**DANIEL FASQUELLE**  
Maire du Touquet-Paris-Plage



**MARIELLE PARENT**  
Adjointe au Maire  
en charge des Sports

## UN «PASS TOUQUET SPORT» POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE À L'ANNÉE !

Dès la rentrée 2025 - 2026, la Ville du Touquet-Paris-Plage est heureuse de lancer le « **Pass Touquet Sport** », un dispositif inédit pour faciliter l'accès à la pratique sportive de nos jeunes. L'objectif est de permettre aux enfants et jeunes adultes de 3 à 18 ans de pratiquer des activités sportives toute l'année, tout en réduisant les coûts pour les familles.

Grâce à ce Pass, la Ville prend à sa charge **50% de l'adhésion annuelle à un club sportif ou 50% de l'abonnement annuel à des cours (compétition incluse)**.

Ce sont plus de 400 jeunes Touquettois déjà membres de nos clubs et associations sportives qui vont pouvoir bénéficier, dès la rentrée, de ce nouveau Pass Touquet Sport et nous espérons que vous serez beaucoup plus encore à franchir le pas grâce à cette aide incitative cumulable avec le Pass Sport national et les aides sur critères de revenus de la CAF. Nous sommes fiers de ce nouvel outil qui, combiné à nos équipements sportifs de plus en plus modernes et diversifiés, confirme le Touquet-Paris-Plage comme le véritable **Paradis des Sports**.

## COMMENT EN PROFITER ?

Il suffit de vous adresser à un club ou équipement sportif partenaire et de remplir un dossier que l'on a voulu le plus simple possible. Seules une attestation de domicile et une fiche d'inscription vous seront demandées et le club ou équipement partenaire appliquera directement la réduction.

- Être Touquettois(e) (foyer rattaché fiscalement à une adresse au Touquet-Paris-Plage)
- Être élève ou étudiant à charge
- Être âgé de 3 à 18 ans révolus et sans limite d'âge pour les étudiants tant qu'ils sont à la charge des parents
- Régler une adhésion à un club ou un abonnement à des cours de sports à l'année dans une association sportive ou un équipement du Touquet-Paris-Plage partenaire

  [www.lestouquettois.fr](http://www.lestouquettois.fr)

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENT

JE SOUSSIGNÉ(E) (PRÉNOM NOM) .....

NÉ(E) LE ..... À .....

**DOMICILIÉ(E) À L'ADRESSE TOUQUETTOISE SUIVANTE :**  
(JOINDRE UNE FACTURE LE PROUVANT)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : .....

COURRIEL : .....

- ATTESTE SUR L'HONNEUR HÉBERGER  
 ATTESTE SUR L'HONNEUR AVOIR À LA CHARGE FISCALE MON ENFANT  
POUR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES (JOINDRE COPIE DE SON INSCRIPTION) :

NOM .....

PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE .....

LIEN DE PARENTÉ AVEC L'ENFANT .....

(INDIQUER PARENT OU GRAND-PARENT \*)

L'enfant bénéficiant du dispositif municipal « Pass Touquet Sport »,  
je m'engage à veiller à ce qu'il pratique annuellement l'activité  
sportive à laquelle il(elle) est inscrit(e).

SPORT CONCERNÉ (À INDIQUER): .....

FAIT AU TOUQUET-PARIS-PLAGE,  
LE .....

SIGNATURE



\* Il faut considérer que la prise en charge par le grand-parent  
résulte du fait que le petit-enfant vient chez lui tous  
les week-ends afin de pratiquer son activité sportive  
au Touquet-Paris-Plage.